



DEEP/21-887-464 du 26/04/2021

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'ENTRETIENS
PROFESSIONNELS DES LAUREATS DE CERTAINS CONCOURS DE RECRUTEMENT DE LA
SESSION 2020 POUR L'ACCES AUX ECHELLES DE REMUNERATIONS DES MAITRES
CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT (2ND DEGRE PRIVE)**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des Professeurs d'Education Physique et Sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 28 août 2020 - Article R.914-1 et suivants du code de l'éducation

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GILLARD - M. SASSI

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : la liste additive des membres des commissions académiques chargées de procéder aux entretiens professionnels des maîtres contractuels des établissements privés sous contrat avec l'Etat, stagiaires issus des concours de la session 2020, est arrêtée selon les modalités visées ci-dessous :

CAER CAPES - CAFEP CAPES - CAER CAPET- CAER AGREGATION

MEMBRES DU CORPS D'INSPECTION :

TORMENTO Sylvie, faisant fonction IA-IPR ECONOMIE ET GESTION

MEMBRES ENSEIGNANTS :

LOPEZ Nathalie, Certifiée d'éducation musicale

JOST GUENNEC Chrystel, Agrégée d'arts plastiques

Article 2 : le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille